

Parc national
des **Calanques**

**CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE
2024-2028**

Sommaire

INTRODUCTION	3
A/ Présentation du Parc National	4
B/ Bilan par domaines d'activités des COP 2019-2023	6
B.1/ Bilan commun aux Parcs nationaux sur la période 2019-2023	6
B.2/ Bilan du Parc National sur la période 2019-2023	7
C/ 4 objectifs de performance pour la période 2024-2028	8
D/ Objectifs opérationnels par domaine d'activité	11
<i>Domaine d'activité 1 Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation</i>	<i>12</i>
<i>Domaine d'activité 2 Protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique</i>	<i>13</i>
<i>Domaine d'activité 3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable</i>	<i>17</i>
<i>Domaine d'activité 4 Faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics</i>	<i>20</i>
<i>Domaine d'activité 5 Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité</i>	<i>23</i>
<i>Domaine d'activité 6 Gérer l'établissement public</i>	<i>25</i>
Annexe 1 Organigramme	29
Annexe 2 Tableau synthétique des objectifs opérationnels et indicateurs associés	30

INTRODUCTION

L'effondrement de la biodiversité se poursuit à un rythme sans précédent au niveau mondial : près d'un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, et les effectifs de nombreuses espèces chutent de manière vertigineuse. Du point de vue des espaces, 75 % de la surface terrestre est altérée de manière significative et 85 % des zones humides ont aujourd'hui disparu.

L'action de l'homme en est la cause première : le changement d'usage des terres et des mers, la fragmentation des milieux, la surexploitation des ressources naturelles mais également les pollutions des milieux et la diffusion d'espèces exotiques envahissantes. À ces pressions, s'ajoutent les effets du changement climatique qui les amplifient et les aggravent.

La biodiversité fournit pourtant de **nombreux services indispensables** à notre quotidien. Sa préservation et la restauration de ses puissances d'évolution sont à court terme une question de sauvegarde de notre cadre de vie, et constitueront à plus long terme une condition de survie pour l'humanité. **La France, par la richesse et l'état de sa biodiversité, est plus que jamais concernée et déterminée à inverser cette trajectoire de déclin de la biodiversité** en synergie avec la lutte contre les effets du changement climatique, dans la mobilisation internationale, nationale et dans les territoires. Considérant l'étendue des eaux sous souveraineté et juridictions françaises, sa responsabilité s'étend par ailleurs, au-delà des espaces terrestres, aux milieux maritimes.

Adopté le 19 décembre 2022 à l'occasion de la 15^{ème} conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique, le **nouveau cadre mondial de préservation de la biodiversité pour la période 2020-2030** définit un cap clair pour mettre fin à la perte de la biodiversité et la restaurer. Au niveau national, ce cadre est décliné dans la **Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB)** post-COP15 qui s'articule autour de trois axes : réduire les pressions sur la biodiversité, restaurer la biodiversité et mobiliser l'ensemble des acteurs ainsi que les citoyens. Un des piliers essentiels de cette stratégie est la **Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP)**, instrument majeur des politiques publiques pour la protection de la biodiversité. La protection des espaces naturels constitue également une politique prioritaire du Gouvernement.

Avec un patrimoine d'exception couvrant 8,5% du territoire national (soit plus du tiers des aires protégées terrestres en France) et forts de 60 ans d'expérience, les **Parcs nationaux jouent un rôle majeur dans la protection des patrimoines naturels, paysagers et culturels**. Territoires d'exception, ils contribuent à la nécessaire transition écologique et énergétique de leur territoire. Une amplification de leur participation en la matière est attendue. Les parcs nationaux sont des moteurs incontournables des politiques publiques de protection de la biodiversité, en contribuant en particulier très significativement à l'atteinte des objectifs de protection forte des milieux terrestres et maritimes.

Le contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 des 11 parcs nationaux s'inscrit dans ce contexte et vise à traduire ces ambitions.

Cette nouvelle génération de COP 2024-2028 tire bénéfice du travail de structuration et de l'expérience acquise par les précédents pour fixer et définir les objectifs opérationnels des missions des Parcs nationaux.

Comme pour les COP précédents, **les objectifs opérationnels sont déclinés par 6 domaines d'activités interdépendants et dotés d'une importance égale**. Ces objectifs opérationnels ne sont donc pas hiérarchisés entre eux et concourent tous à la bonne mise en œuvre de la politique des Parcs nationaux.

A| Présentation du Parc National

A.1. Le Parc national des Calanques et ses enjeux

Avec seulement 0,8% de la superficie des mers du globe, la Méditerranée est l'un des 34 hot spots de la biodiversité mondiale. Son incroyable richesse est pourtant mise à mal par l'urbanisation, l'industrialisation et une fréquentation importante.

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est un parc national périurbain, unique en Europe, à la fois terrestre et marin. Il est au cœur de la métropole urbaine Aix-Marseille-Provence (2 millions d'habitants), ouverte sur la Méditerranée.

Le Parc s'étend sur les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat et La Penne sur Huveaune. Il se compose d'un cœur terrestre de 85 km² et d'un cœur marin de 435 km², ainsi que d'une aire d'adhésion de 26 km² et d'une aire marine adjacente de 980 km².

C'est le plus vaste parc national marin en France, se développant jusqu'à 12 miles au large, incluant non seulement des écosystèmes côtiers, mais aussi des canyons profonds, parmi les plus riches de Méditerranée occidentale. Sa protection est localement forte, avec des zones de non prélèvement qui représentent 56% des protections marines les plus fortes de Méditerranée française.

Au cœur d'une vaste métropole urbaine, ce parc national se trouve dans une situation inédite, qui constitue **un véritable défi pour la conciliation de la préservation des patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels, et le développement durable des activités. Il est marqué par de fortes interactions entre la ville et la nature, sur l'espace terrestre et marin, entre le cœur et les territoires environnants : il se trouve au centre des enjeux de la gestion intégrée des zones côtières.**

Marseille développe sa dimension internationale (Marseille Européenne de la Culture en 2013, accueil des JO en 2024, ...). Son littoral, déjà sous pression, sera davantage exposé et il importe que le Parc soit un opérateur pour la transition vers un littoral préservé. Ce littoral a vocation à devenir une vitrine, notamment l'archipel du Frioul et le littoral sud de Marseille.

Le Parc national des Calanques est géré par un Etablissement public administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de la protection de la nature et rattaché à l'Office français de la biodiversité (OFB).

A.2. L'établissement public Parc national des Calanques

Créé par décret du 18 avril 2012, l'établissement est doté d'un Conseil d'administration composé de 51 représentants : collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil départemental, Métropole, Communes), des différentes administrations concernées, des représentants des acteurs locaux et usagers ainsi que de personnalités qualifiées et du personnel.

Il est actuellement doté de 60,7 emplois permanents (ETP) dont 2 emplois portés pour l'interparc et d'un budget de 10 M€, assuré pour partie par une dotation de 6,2 M€ versée par l'OFB en provenance des agences de l'eau et pour une autre partie par des recettes propres (redevances) et des recettes fléchées. Son équipe permanente est très ajustée au regard des fortes sollicitations externes et des enjeux exacerbés sur ce territoire complexe, à la fois terrestres et marins.

Sa croissance progressive, dans un contexte général contraint ne lui permet pas d'atteindre les effectifs affichés à sa création. Cela conduit l'établissement à faire des choix de sobriété dans la conduite des missions

et à développer des mutualisations avec l'OFB et l'établissement du parc national de Port-Cros. De même, l'établissement développe des actions de coopérations et de synergie avec d'autres acteurs du territoire, pour optimiser l'efficacité des politiques publiques.

Le conseil scientifique est un organe important de la gouvernance du Parc. De par sa composition pluridisciplinaire, il est une instance pertinente sur les sujets complexes et variés, pertinence renforcée par une coopération avec celui de Port-Cros.

Enfin, **le Conseil économique, social et culturel accompagne également le Conseil d'administration.**

L'établissement a progressivement diversifié ses ressources externes, par la mise en place du produit de la taxe sur les passagers maritimes (2015), d'une redevance sur les prises de vues en cœur de Parc (2018), et le développement de programmes cofinancés par la Commission européenne (depuis 2017). Les collectivités concourent à la mise en œuvre des actions, soit directement, soit par le financement de projets. Le mécénat a permis d'accompagner des projets et sera développé, comme les autres formes de financements participatifs.

A.3. La charte du Parc national des Calanques

Consacrée au développement durable, et pas seulement à la protection de l'environnement, la charte d'un parc national fonde un **projet commun de territoire**, global, à la fois **économique, social, culturel et écologique**.

La charte exprime le projet **sur l'ensemble du périmètre optimal**. Ce périmètre optimal comprend : le cœur terrestre, le cœur marin, l'aire optimale d'adhésion et l'aire maritime adjacente. En décidant de signer la charte, les communes reconnaissent leur implication dans le projet de territoire et détermine **l'aire d'adhésion** effective du territoire. L'appartenance des communes à la charte repose sur le volontariat, une envie de s'engager dans la transition écologique.

La charte du Parc national des Calanques a été adoptée en 2012 par le Groupement d'intérêt public Calanques (GIP), après une longue concertation. A ce jour, 3 communes y ont adhéré : Cassis, La Penne sur Huveaune et Marseille. 4 autres communes pourront décider de les rejoindre : Carnoux, Ceyreste, La Ciotat et Roquefort la Bedoule.

B | Bilan par domaines d'activités des COP 2019-2023

B.1 | Bilan commun aux Parcs nationaux sur la période 2019-2023

Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine nature Le bilan démontre la **très bonne mise en œuvre de la politique scientifique des Parcs**, tant en matière d'acquisition et de diffusion de connaissances qu'en matière de recherche.

Tout en contribuant aux Plans Nationaux d'Actions, les Parcs ont transféré près de 350 000 données d'espèces au Système d'information de l'inventaire du patrimoine (SINP) et développé des applications en open source. Ils ont participé à près de 650 partenariats de recherche nationaux, européens et internationaux sur la protection des biodiversités terrestre et marine.

Protéger et restaurer les patrimoines Le bilan en matière de protection environnementale, effectué au regard du nombre d'avertissements formalisés dans le cadre de l'enquête parlementaire, ne reflète pas la **forte mobilisation des établissements dans leur mission de police environnementale**.

En revanche, le bilan en matière de gestion et de restauration des patrimoines, souligne le **rôle majeur des Parcs dans la protection et la restauration des espèces et des milieux de leurs territoires** : 80 % des territoires des parcs nationaux ont des habitats dans un état de conservation favorable et 88 % de leurs masses d'eau sont en bon état, contre respectivement 53 % et 44 % à l'échelle nationale.

Les parcs nationaux mènent également de nombreuses opérations de protection et de restauration du patrimoine paysager et culturel.

Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable Le bilan met en avant le **rôle de levier économique, social et culturel très efficace des Parcs** dans les territoires, au travers des chartes et des partenariats conclus avec les acteurs locaux.

Avec plus 78% des communes des aires d'adhésion optimales des parcs qui ont adhéré à la charte de leur parc (404 communes, 811 000 habitants) et plus de 1500 conventions « Esprit parc national » signées sur la période 2019-2024, avec une dynamique croissante, ils sont des accélérateurs de la transition écologique des territoires.

Faire connaître les patrimoines et accueillir Le bilan souligne le **rôle des Parcs dans l'émergence d'une citoyenneté écologique** par leurs actions d'information, de médiation, de sensibilisation et d'éducation.

En tant que lieux emblématiques patrimoniaux, des opérations de sensibilisation ont été déployées auprès de plus de 40 000 élèves sur la période 2019-2021 malgré le contexte sanitaire. Très attractifs, les Parcs ont accueilli environ 3,5 millions de visiteurs par an dans les maisons de parcs et 3,4 millions de visiteurs virtuels annuels.

Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité Les parcs nationaux qui couvrent 4,2% du territoire national terrestre constituent les **fers de lance** des politiques régionales, nationales, européennes et internationales de développement durable et de protection des patrimoines. De nombreuses actions dans les territoires ont été menées notamment avec l'animation de leur Charte, dont l'évaluation qualitative demeure toutefois difficile.

Gérer l'établissement public Le bilan montre une **amélioration continue** du pilotage et du fonctionnement des Parcs tant par la **diversification et la proportion élevée des cofinancements publics**

ou privés obtenus pour des projets structurants des parcs (notamment crédits France relance, Avenir Montagne, mécénats et fonds verts) par rapport aux ressources propres des Parcs, que par une **très faible évolution des charges fixes permanentes dans le budget de fonctionnement des parcs par rapport aux actions sur les terrains des parcs.**

La convention de rattachement avec l'Office français de la biodiversité renouvelée en 2022 ainsi que les partenariats en inter-parcs et avec les services et établissements de l'État local et les collectivités témoignent également d'une **recherche d'efficacité et d'optimisation** de leurs moyens.

B.2 | Bilan du Parc National sur la période 2019-2023

Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine naturel

Le Parc national des Calanques a élaboré en 2017 avec son Conseil scientifique, et fait valider par son Conseil d'administration, une stratégie scientifique. Cette stratégie se fonde sur une approche systémique des fonctionnalités de la biodiversité et des interdépendances socio-écologiques **La mise en œuvre de la stratégie scientifique est progressive**, en contribuant à 3 Plans Nationaux d'Actions : chiroptères, aigle de Bonelli et loup. Près de 20 000 données d'espèces ont été transférées au Système d'information de l'inventaire du patrimoine (SINP). Près d'une centaine de partenariats de recherche nationaux, européens et internationaux sur la protection des biodiversités terrestre et marine ont été initiés.

Protéger et restaurer les patrimoines

Par nécessité en raison de la proximité immédiate de 2 millions d'habitants et de 3 millions de visiteurs, le Parc national des Calanques **est très fortement mobilisé dans sa mission de police environnementale.** Plus de 500 procédures judiciaires sont ouvertes chaque année par le Parc national. En matière de gestion et de restauration des patrimoines, le parc a orienté ses actions sur **le respect et le suivi des zones de non prélèvement** dont l'objectif est de favoriser l'accroissement des peuplements en poissons, dans ces zones de réserve et sur l'ensemble du territoire marin alentour. Pour faire face aux menaces qui pèsent sur la flore du littoral terrestre des Calanques, un programme de restauration des habitats littoraux des Calanques, **le projet LIFE Habitats Calanques a été mis en œuvre.** **Le Parc national assure également la gestion directe, par convention, de plus de 2000 ha de terrains du Conservatoire du littoral répartis sur les 3 communes de son Coeur de parc.**

Le Parc national des Calanques a élaboré **un schéma global d'organisation des mouillages, un plan paysage continental et insulaire et un plan paysage sous-marin.**

Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable

Le phénomène d'« hyper-fréquentation » n'est pas nouveau sur le territoire des Calanques. Il a néanmoins atteint des niveaux inédits durant l'été 2020 à l'issue du confinement de printemps amenant le Conseil d'administration du Parc national à acter, en décembre 2020, le principe de la prise **de mesures de régulation de cette fréquentation.** Action emblématique de l'année 2022, le **contingement de l'accès à la calanque de Sugiton** a constitué une innovation majeure en matière de gestion de la fréquentation. Portant l'ambition de créer les conditions permettant d'allier préservation du site, accueil de pratiques sportives durables et garantie d'une expérience de qualité pour tous les sportifs, **le schéma de cohérence des sports et loisirs de nature** a été adopté par le conseil d'administration du Parc national en février 2021.

Les acteurs de la chasse, de la pêche professionnelle en milieu marin (y compris pisciculture) ont été accompagnés dans l'évolution de leur pratique au sein du territoire.

Des dispositifs ont été développés **en matière de transition énergétique et de prise en compte des changements climatiques**.

Faire connaître les patrimoines et accueillir

Le parc national a développé **une politique soutenue de sensibilisation, d'animation, d'éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines**, notamment au travers des aires marines et terrestres éducatives des Calanques, du programme « A l'école des Calanques ! » et du partenariat « EduCalanques ». **Un schéma d'interprétation des patrimoines** a été réalisé. Le développement d'un dispositif d'accueil saisonnier très conséquent, la mise en place et l'amélioration de la signalétique, d'équipements d'accueil mobiles, une programmation événementielle « Automne des Calanques » ont permis de toucher le grand public.

Depuis 2020, le Parc national poursuit **l'ambition de requalifier les portes d'entrée de son territoire pour en faire des espaces apaisés** de transition entre Ville et Nature, notamment au travers de la mise en œuvre du schéma d'accès.

De plus, le parc a développé **des outils de communication conséquents très fréquentés** (site internet, application mes calanques).

Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité

Sept ans après la création du Parc national des Calanques et l'approbation de sa charte pour la période 2012 - 2027, le Parc National des Calanques a lancé en 2019 une démarche d'appui à la définition **du cadre évaluatif de cette charte**. Il est engagé dans plusieurs projets européens et a participé **activement au Congrès Mondial de la Nature UICN**, tenu à Marseille en septembre 2021. La nouvelle convention de mise en œuvre du rattachement des parcs nationaux à l'Office français de la biodiversité a été approuvée par le Conseil d'administration du Parc national des Calanques le 4 mars 2022.

La mise en œuvre de sa charte et des actions quotidiennes permet au Parc de contribuer à la SNAP et à la SNB.

Gérer l'établissement public

La gestion financière de l'établissement est bonne. Les années 2019 et 2020 ont été marquées par une stabilité des effectifs permanents de l'établissement à 50 postes (ETP). Les plafonds d'emploi ont augmenté en 2021 de 2,8 ETP, les portant ainsi (y/c le chef de projet – collectif des parcs nationaux) à 53,8 ETP et à 65,9 ETPT.

En 2020, suite à une croissance significative des effectifs de l'établissement et au mûrissement de ses orientations d'actions, une réflexion interne sur la « qualité de vie au travail » au sein de l'équipe a été conduite. Les processus de fonctionnement interne se mettent en place progressivement.

C| 4 objectifs de performance pour la période 2024-2028

Quatre objectifs de performance sont définis dans ce contrat, constituant les **priorités générales et orientations stratégiques** assignées aux parcs nationaux pour la période 2024-2028 :

Ces 4 objectifs seront systématiquement conduits en s'insérant dans des logiques de réseaux d'acteurs et de partenariats avec les acteurs publics (collectivités et notamment régions, opérateurs et services de l'Etat) et privés (acteurs économiques, sociaux, culturels, tissus associatifs), et les autres gestionnaires

d'aires protégées.

Solidement implantés dans les territoires et nouant des relations fortes avec les acteurs tels que les collectivités, les associations, les entreprises, les représentants d'usagers et d'habitants, les parcs nationaux ont un **rôle d'ensemblier** afin de porter un projet de territoire cohérent et co-construit, déclinant les différentes politiques nationales.

Ils continueront à jouer un **rôle d'avant-garde** en tant que territoires d'expérimentation et d'innovation pour valoriser le bien commun que constitue leur patrimoine naturel, paysager et culturel. Ils constituent des lieux pour inventer de nouveaux modèles et partenariats et tester de nouvelles solutions techniques écologiques, ce qui pourra donner lieu ensuite à essaimage, diffusion ou généralisation.

Protéger et restaurer la biodiversité pour renforcer sa résilience au changement climatique et aux autres changements globaux et faire des parcs nationaux des acteurs majeurs de la SNB 2030 et de la SNAP Un parc national est un territoire d'exception : une combinaison unique entre richesse biologique, diversité géologique, activités humaines, paysages et patrimoine culturel.

Avec 26 000 km² de zone cœur, les parcs nationaux constituent le « fers de lance » de la protection forte (ils représentent plus de 60% de la protection forte du territoire terrestre). Outils territoriaux privilégiés de la mise en œuvre de la stratégie nationale de biodiversité (SNB) et de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP), ils doivent être les ambassadeurs des politiques françaises de préservation de la biodiversité. Pour ce faire, les Parcs contribueront notamment au tableau de bord de suivi et d'évaluation de la politique des parcs nationaux.

En leur sein, les missions des parcs nationaux continueront à viser à l'excellence en termes de **préservation, gestion, restauration et connaissance de ces patrimoines**.

Ces missions « historiques » fondamentales se poursuivront en œuvrant **efficacement et de façon adaptée** vers un état de conservation favorable de la biodiversité, assurant la fonctionnalité des écosystèmes, et **résiliente** au changement climatique. Les Parcs nationaux joueront un rôle moteur pour la mise en œuvre des plans nationaux d'action (PNA) pour les espèces protégées, qui pourront par ailleurs évoluer vers des PNA Habitats.

Les parcs nationaux continueront à offrir des **territoires d'expérimentation** très dynamiques, afin d'apporter des **réponses concrètes et inspirantes dans de nombreux domaines** (réintroduction et renforcement d'espèces, restauration des milieux et de leurs fonctionnalités, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, développement de l'agro-écologie, etc.). Ils favoriseront **l'adaptation de leurs territoires au changement climatique ainsi que la promotion de solutions fondées sur la nature notamment dans la prévention du risque incendie**.

Ces missions seront également associées à l'amplification d'**actions de prévention et de police en coordination avec les services de l'Etat (MISEN) et l'OFB** afin de s'assurer du respect des mesures réglementaires et faire cesser les usages abusifs des milieux en priorité dans les cœurs de Parcs. De plus, en coordination avec les tissus associatifs et universitaires, les Parcs nationaux porteront **des programmes partagés de connaissance des patrimoines et de suivi de leur évolution** sous la pression des activités humaines, des autres changements globaux,—au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation.

Faire de la préservation de la biodiversité, des patrimoines naturel, culturel et paysager, de l'environnement, un moteur du développement durable des territoires en valorisant les partenariats et les liens que les parcs nationaux entretiennent avec les autres acteurs du territoire Les missions des parcs nationaux ont considérablement évolué depuis la loi du 14 avril 2006 pour intégrer un volet « développement durable » tant en cœur de parc qu'en aire d'adhésion.

Approuvée par décret en Conseil d'Etat, la **charte** d'un parc national constitue un projet de territoire pour 15 ans. Construite en concertation avec les acteurs locaux, elle définit pour ses espaces une politique

concertée de protection, de mise en valeur et de développement durable des patrimoines naturel, culturel et paysager sur l'ensemble du territoire du parc (cœur et aire d'adhésion).

Pour leur mise en œuvre, les parcs constituent des **espaces de dialogue et d'action concrète en faveur de la transition écologique entre l'Etat et les collectivités** mais aussi avec les entreprises, les associations ou les particuliers souhaitant s'investir. La **gouvernance des parcs nationaux devra ainsi continuer à conforter l'implication de l'ensemble des acteurs locaux** (élus, acteurs économiques, associations, usagers, citoyens, scientifiques, etc.) dans leur gestion et favoriser les processus participatifs pour une plus grande adhésion à l'action des parcs et pour répondre aux attentes de la population.

Les prochaines années seront également marquées par **le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des chartes de certains parcs nationaux**. Cette démarche essentielle permet de garantir une mise en œuvre cohérente et efficiente des actions menées dans ce cadre.

Les **partenariats avec les collectivités et les autres acteurs du territoire en particulier seront renforcés**, à travers la signature de nouvelles conventions ou contrats, et l'essaimage des bonnes pratiques et des projets vertueux sera encouragé, y compris au-delà du territoire du parc.

Aujourd'hui lieux d'innovation et de **démarches pilotes de transition écologique**, les Parcs ont un rôle d'accompagnateur et d'accélérateur auprès des acteurs des territoires. Ils amplifieront ainsi leurs actions visant à **développer**, avec les acteurs socio-économiques, **des pratiques vertueuses et compatibles avec la préservation des écosystèmes, du patrimoine paysager et culturel des parcs, dans une démarche co-construite** avec les filières concernées (entreprises, exploitants agricoles et forestiers, acteurs du secteur touristique). Ils continueront à **soutenir et accompagner les pratiques durables** (pastoralisme, agriculture biologique etc.). Ils continueront également à **promouvoir une économie locale respectueuse à travers le développement de la marque « Esprit parc national »**, afin que les territoires classés en parcs nationaux bénéficient des nombreux atouts procurés par le classement en parc national.

Ce rôle d'ingénierie territoriale et plus largement d'accompagnement des acteurs publics est fondamental pour que la préservation de la biodiversité soit pleinement intégrée dans l'ensemble des **politiques de développement et de planification déployées sur les territoires** (politiques d'aménagement, politiques sectorielles et de gestion des ressources). Les Parcs veilleront ainsi à ce que leurs orientations soient bien intégrées et cohérentes avec les différentes politiques publiques déployées sur leurs territoires.

Enfin, ils capitaliseront et valoriseront leurs expériences et leurs savoir-faire, y compris au-delà de leur territoire, afin d'impulser des dynamiques en faveur de la transition écologique.

Consolider la « citoyenneté écologique » au sein de la société à travers l'accueil, la sensibilisation, la médiation et l'éducation Depuis leur création, les équipes des parcs nationaux jouent un rôle reconnu **d'accueil, de sensibilisation, de médiation et d'éducation du public** aux enjeux de préservation des patrimoines des territoires.

L'objectif pour les années à venir est de poursuivre ces missions fondamentales et de renforcer la mobilisation citoyenne en faveur de la préservation de ces territoires afin de contribuer à une responsabilisation des générations futures et à une solidarité écologique, **en lien avec tous les acteurs de la biodiversité** et en particulier le réseau des espaces protégés et l'OFB.

La présence quotidienne des équipes sur le terrain est essentielle pour faire connaître les patrimoines. Le **recours au volontariat de service civique** sera développé par les parcs, conformément au Grand programme national de Service Civique « jeunes et nature ».

Les parcs sont également des lieux privilégiés d'une meilleure connexion à des citoyens, habitants ou visiteurs de ces territoires, avec la nature. **Les conditions d'accueil de tout type de public compatibles**

avec les **objectifs de préservation des patrimoines** seront ainsi améliorées, par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil.

Le développement d'**infrastructures** d'accueil du public au niveau des portes d'entrée ou telles que les maisons de Parcs sont essentielles ainsi que le **déploiement d'outils de découverte, d'interprétation** (sentiers aménagés de découverte, outils numériques) ou la **participation active à une diversité d'évènements** (manifestations grand public, expositions, atlas de la biodiversité communale ABC etc.) pour sensibiliser et mobiliser le public.

Enfin, **l'action éducative en faveur des jeunes** dans les parcs sera renforcée, par exemple à travers le déploiement des aires terrestres et maritimes éducatives ainsi que de toutes autres initiatives à destination des scolaires.

Poursuivre les objectifs d'efficacité et d'optimisation des moyens et de bonne gestion des établissements publics Dans un contexte de respect des objectifs en matière de dépenses publiques, l'action des parcs nationaux doit se poursuivre dans la **recherche d'efficacité et d'optimisation de leurs moyens (humains, financiers et immobiliers), en poursuivant les mutualisations et les synergies**, en particulier avec l'OFB mais aussi en inter-parcs ainsi qu'avec les services et établissements de l'Etat local et les collectivités.

Dans le cadre de la convention de rattachement avec l'OFB renouvelée en 2022, la **dynamique de travail mise en place entre les établissements publics** sera ainsi consolidée, en particulier sur les sujets suivants : la gouvernance, les services communs administratifs, la communication, la marque « esprit parc national » et plus généralement les sujets métiers. Dans toutes leurs actions, le recours à des **services numériques innovants** tels que l'intelligence artificielle seront explorés.

La **recherche de cofinancements** publics (notamment la mobilisation du fonds vert et des fonds européens) et privés sur des projets structurants des parcs doit également rester une priorité, dans un cadre financièrement soutenable. Ils veilleront à mettre en place une **procédure de contrôle interne budgétaire et comptable afin de maîtriser les risques financiers**.

Par ailleurs, les Parcs élaboreront progressivement leur **stratégie pluriannuelle dans le domaine des ressources humaines**.

S'agissant de leur patrimoine bâti, ils **initieront ou renouvèleront progressivement leur Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)** conformément aux objectifs de la politique immobilière de l'Etat.

Ils tiendront compte dans toute leur action, des nécessités **d'améliorer la qualité de vie au travail** (y compris par la mise en place du télé-travail) **et la performance environnementale** des établissements conformément aux engagements de l'État pour des services écoresponsables.

Enfin, afin de renforcer le rayonnement des messages, « plaidoyers » et actions des Parcs, une **stratégie de communication inter-parcs** sera établie en lien avec celle de leur ministère de tutelle et en bonne intelligence avec celle de ses partenaires. La présence sur les scènes européennes et internationales des établissements sera également poursuivie afin de valoriser les savoir-faire et valeurs des établissements.

D| Objectifs opérationnels par domaine d'activité

Les objectifs opérationnels déclinés ci-dessous sont complétés par des approches territoriales qui se développent notamment au travers de plans de gestion, plans de gestion élaborés par le Parc ou par les différents propriétaires.

Leur développement n'est toutefois pas encore uniforme. Suite au renouvellement de la charte, des conventions d'application vont être conclues avec les collectivités et partenaires du parc national permettant ainsi de développer les actions opérationnelles sur le territoire.

Domaine d'activité 1 | Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation

Les priorités définies pour ce domaine d'activité visent à répondre aux enjeux et objectifs de la Stratégie nationale sur la biodiversité et de la Stratégie nationale pour les aires protégées, notamment pour conforter le rôle du Parc national dans la connaissance de la biodiversité et la mobilisation des acteurs.

Activité 1-1 : Acquisition des connaissances

Le Parc maintiendra son implication dans le suivi de 3 espèces relevant d'un plan national d'actions (PNA) : le Minioptère de Schreibers, l'Aigle de Bonelli, et plus récemment le Loup et dans le Plan régional d'action sur les Papillons de jour. La contribution au PNA lézard ocellé est quant à elle suspendue, faute de résultats probants malgré une mobilisation forte de moyens humains.

Pour ces espèces et pour d'autres, des suivis long terme seront poursuivis : suivi de la population de Loup (composition de la meute, répartition spatiale, participation à la connaissance au niveau national), suivi du transit migratoire du Minioptère de Schreibers, suivi de la reproduction de l'Aigle de Bonelli, suivi de la reproduction du Faucon pèlerin, suivi des populations d'oiseaux communs (participation au programme STOC-EPS), suivi de la dynamique des populations de Puffins de Scopoli et de Puffin yelkouan, suivi des effectifs nicheurs de Cormoran de Desmarest, consolidation du suivi de la population d'Océanite tempête de Méditerranée, recensement quinquennal de la population de Goélands leucophaée des îles de Marseille, suivi de dynamique de population du *Plantago subulata* sur le Frioul (effectifs et état de conservation), Suivi des tendances d'évolution de cortèges de papillons de jour, déploiement d'un suivi long terme des populations de cétacés, veille et évaluation de la mortalité de gorgones, .

L'acquisition de connaissance vise également l'évaluation de mesures de gestion, tel que « l'effet réserve », via des suivis triennaux des peuplements de poissons et des suivis quinquennaux des populations de corail rouge (suivis en ZNP et hors ZNP).

Le Parc poursuit la hiérarchisation des enjeux écologiques terrestres en vue d'aiguiller les actions de connaissance et de gestion du territoire.

Par ailleurs, le Parc développe des actions de connaissance forte et innovante en matière de suivi de la fréquentation dans l'optique d'orienter les actions de gestion ; il a été lauréat en 2024 de l'appel à projet Atout France visant à lancer des études d'estimation de la fréquentation en espaces naturels.

Activité 1-2 : Administration et diffusion des connaissances

Le Parc contribuera à la connaissance et la diffusion des connaissances en alimentant le Système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel (SINP) par de nombreuses données faunistiques et floristiques collectées tout au long de l'année.

En 2024, le Parc s'engage dans une déclinaison opérationnelle de sa stratégie scientifique. Elle visera à identifier

les orientations concrètes de mise en œuvre de la stratégie scientifique ainsi que les priorités. Un travail de structuration, d'acquisition et de diffusion et valorisation des connaissances sera un support indispensable pour acquérir et développer les réflexions scientifiques nouvelles. Cela passera notamment par une étape d'organisation de la donnée pour faciliter son usage.

Le Parc stabilisera et consolidera les protocoles engagés, et développera sa connaissance en matière de constat lié aux changements climatiques et de connaissance sur la fréquentation. Le parc pourra explorer la pertinence à investir des sujets tels les services écosystémiques, les solutions fondées sur la nature, et les nouvelles technologies en matière de connaissance. Toutefois l'établissement a besoin de définir des priorités de son action.

Activité 1-3 : Contribution à des programmes de recherche et de développement

Le Parc poursuivra ses partenariats actifs (autorisation de recherche et conventions) en s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau. Il stimulera les programmes scientifiques d'ampleur et la recherche à des fins scientifiques en cœur de Parc afin d'améliorer les connaissances sur la biodiversité et le changement climatique en privilégiant une approche fonctionnelle et écosystémique. Ces partenariats seront d'avantage animés et valorisés.

Indicateurs 1	2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
1-1 : Nombre d'espèces PNA suivies	3	3	3	3	3	3
1-2 : Nombre de données transférées annuellement au SINP	12000 (rattrapage année antérieure)	5000	5000	5000	8000	8000
1-3 : Nombre de partenariats d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances	35	≥ 20	≥ 20	≥ 20	≥ 20	≥ 20

Explication des indicateurs et commentaire sur les cibles :

Nombre de données transférées annuellement au SINP :

Lors du COP précédent, l'objectif de 5000 a été atteint. Suite au constat d'un problème de transfert de données, un rattrapage a été opéré en 2023. Il est proposé d'inscrire un objectif cible de plus de 5000 puis une montée en puissance avec la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie scientifique à partir de 2026

Nombre de partenariats d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances

Commun à tous les parcs nationaux, l'indicateur comprend les conventions de recherche, afin de valoriser les programmes scientifiques d'ampleur auxquels les parcs participent, et les autorisations de recherche à des fins scientifiques en cœur de parc. Lors du COP précédent, l'objectif était de 15 ; une moyenne annuelle de 30 partenariats a été atteinte. Il est proposé d'inscrire un objectif cible de plus de 20.

Domaine d'activité 2 | Protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique

Les priorités définies pour ce domaine d'activité visent à répondre aux enjeux et objectifs de la Stratégie nationale sur la biodiversité et de la Stratégie nationale pour les aires protégées, notamment pour réduire les pressions sur la biodiversité, s'adapter aux changements globaux et favoriser la restauration des patrimoines

Activité 2-1 : Intégrer les effets du changement climatique dans la gestion des Parcs

La hausse des températures, des sécheresses plus fréquentes, plus longues, plus intenses, l'augmentation du risque incendie, ont un impact notable sur la biodiversité. Le changement climatique affecte de surcroît de façon significative et croissante la mer Méditerranée, qui se réchauffe à un taux 20% plus rapide que la moyenne mondiale.

Pendant la période 2024-2028, une stratégie d'adaptation au changement climatique sera élaborée. Elle pourra s'appuyer sur la méthodologie proposée dans le guide Natur'adapt visant à accompagner les aires protégées dans leur démarche d'adaptation au changement climatique. Elle sera formalisée dans un document dédié présenté pour avis au Conseil d'administration. Ce document synthétique d'une à deux pages sera annexé au rapport annuel d'activités du Parc.

Elle comportera un diagnostic de vulnérabilité aux risques naturels et effets du changement climatique et proposera des actions d'adaptation face aux risques identifiés. Les actions d'ores et déjà menées seront intégrés à cette stratégie.

Le Parc National des Calanques a d'ores et déjà initié une démarche en devenant partenaire, fin 2019, du projet Interreg Med MPA ENGAGE en tant qu'AMP sentinelle du changement climatique en Méditerranée, avec 6 autres AMP réparties dans 5 pays (Croatie, France, Grèce, Italie et Espagne). Dans ce cadre, **un plan d'adaptation au changement climatique volet marin a été initié**. Il a été complété en 2023, en s'appuyant sur la méthodologie natur'adapt, **d'un volet terrestre** mettant en évidence les impacts terrestres tels que la disparition d'habitat, l'augmentation de la pression des espèces exotiques envahissantes, le développement accru du risque incendie, mais aussi les impacts sur les activités humaines modifiant les périodes de fréquentation.

Au-delà de ces deux premières démarches qui devront être valorisées, la prise en compte des enjeux et des actions relatives à l'adaptation au changement climatique devra être démultipliée et intégrée au cœur des interventions du Parc national.

Activité 2-2 : Protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

La mise en application des dispositions réglementaires spécifiques au parc national demande un engagement toujours aussi fort des équipes en matière d'action de surveillance, de pédagogie et de procédures judiciaires. Des actions judiciaires marquantes sont conduites pour le droit environnemental (préjudices environnementaux, abandon de déchets, poursuite d'espèces protégées en vue d'image, ...).

Les priorités pour la protection et la surveillance du territoire seront axées sur :

L'élaboration d'une stratégie « police administrative et judiciaire » en adéquation avec la nouvelle stratégie nationale de contrôles en matière de police de l'eau et de la nature et fondées sur une analyse risques-moyens. Au regard du temps nécessaire à consacrer à la surveillance pour prévenir les atteintes à l'environnement dans un contexte de forte pression liée aux activités de plusieurs millions d'habitants et de visiteurs, **un plan de contrôle pluri-annuel sera poursuivi pour orienter les moyens sur les infractions les plus impactantes sur les patrimoines du Parc**. Afin de veiller à une adéquation missions-moyens acceptables pour l'établissement, les objectifs et le nombre de jours dédiés à cette mission seront clairement définis. En effet, les moyens et l'ensemble des missions du Parc ne permettent pas d'assurer une surveillance continue sur l'ensemble territoire du parc. Cette stratégie sera partagée, notamment au sein du GOC, groupe opérationnel Calanque, mis en place par le parquet, réunissant les autres polices.

Un positionnement du Parc national le plus en amont possible des projets, comme dans le cadre de projets soumis à évaluation Natura 2000 ou à étude d'impact environnemental. Afin de répondre aux obligations d'autorisation et d'avis dans la limite de ses moyens disponibles, le Parc national doit consolider et rendre plus

efficace son dispositif d'instruction (déploiement du dispositif « démarche simplifiée »)

La poursuite et la multiplication des actions de communication à l'attention des résidents et usagers de la zone cœur, sur les enjeux et le respect de la réglementation, notamment en matière d'activités de loisirs à terre comme en mer.

La poursuite d'un accompagnement des propriétaires pour trouver un équilibre entre enjeux DFCI et enjeux biodiversité et paysage. Un livret institutionnel et opérationnel sera publié auprès des professionnels et particuliers pour la prévention du risque incendie en milieu protégé.

Le Parc national des Calanques assure la gestion directe par convention de plus de 2000 ha de terrains propriété du Conservatoire du Littoral.

La gestion de la fréquentation qui fait l'objet d'actions fortes de prévention, mais aussi d'actions phares telles que les aménagements (anti - stationnement, ..), le dispositif de contingentement de la Calanque de Sugiton ainsi que le déploiement de nouvelles mesures à venir sur les sites les plus impactés tels que l'île du Frioul, Sormiou et Port-Miou.

Activité 2-3 : Restaurer et gérer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

2-3-1 : Projets opérationnels de restauration du patrimoine naturel

Les projets de restauration concernent en mer, comme à terre, **des actions relatives à la préservation forte des habitats et des espèces**. On citera notamment :

En mer :

Les actions fortes de préservation au travers des Zones de non-prélèvement

Le décret de création du Parc national des Calanques a défini, au sein du cœur marin, 7 zones de non prélèvement (ZNP) sur 4 900 ha, où toute pêche est interdite, qu'elle soit professionnelle ou de loisir. L'objectif est de favoriser l'accroissement des peuplements en poissons, et donc la ressource halieutique, à la fois dans les zones de réserve, mais aussi sur l'ensemble du territoire marin alentour. Les premiers effets positifs sont d'ores et déjà constatables. L'augmentation globale de l'abondance et de la biomasse de poissons mises en évidence dès les premiers suivis se poursuit très nettement : la biomasse a plus que doublé en ZNP alors qu'elle reste stable hors ZNP, la biomasse des espèces ciblées par la pêche a plus que triplé. Les suivis et la gestion de ces espaces seront poursuivis sur la période de ce COP. De plus, pour répondre à la demande du CA (motion qui accompagne la délibération reconduisant la charte), le Parc va conduire la création d'une zone tampon autour de ces ZNP afin de renforcer leur protection.

La protection des habitats d'intérêt communautaire des herbiers de posidonie par l'organisation du mouillage au travers du Schéma global d'organisation des mouillages.

Les 5 ZMEL prévues devront être mises en place dans les prochaines années en partenariat avec les collectivités.

Un engagement du parc national afin de centrer son positionnement sur l'équilibre entre l'Homme et la nature dans un contexte de fréquentation accrue et grandissante.

Pour exemple, le parc national est un des partenaires identifiés du projet Life « Biodiversité et tourisme » porté par l'ARBE sera étudiée et qui devrait être déposé en 2025. Il permettra, si nécessaire, de réduire les impacts de la plongée subaquatique sur la biodiversité des fonds rocheux (ancrages et contact plongeurs) et des grottes (contacts plongeurs, dérangement, poches d'air).

La création d'une aire de protection d'habitat naturel de la calanque du Mugel (La Ciotat) afin de favoriser le développement d'une biodiversité marine visible dans l'aire marine éducative du Mugel et permettre aux enfants de les observer et comprendre les effets positifs des mesures de protection.

A terre,

Le déploiement des plans de gestion par les propriétaires afin de pouvoir définir un diagnostic du territoire et les modalités de gestion nécessaires à sa protection et restauration.

Les actions de dépollution, notamment des scories. Des travaux importants sont prévus, sous la maîtrise d'ouvrage de l'ADEME, pour sécuriser les dépôts massifs de scories dans les Calanques. Le Parc accompagnera l'ADEME et les services publics dans ce projet indispensable pour réduire les pollutions aux métaux lourds, mais potentiellement impactant pour la flore protégée présente.

Le déploiement d'un plan de lutte contre les déchets abandonnés.

Ce plan s'inscrit dans un partenariat avec CITEO.

Le développement d'une stratégie et d'un plan d'action relatif à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, et la lutte contre la prolifération des rats et des Goélands sur les îles.

La connaissance, la surveillance, l'entretien et la restauration des sentiers. Le nombre de sentiers est considérable ; ils sont soumis à une très grande fréquentation. Un schéma des sentiers sera élaboré sur la durée du COP, il intégrera les réflexions engagées notamment dans le cadre de la démarche France Vue sur mer. Ce schéma permettra de définir les actions menées par le Parc national et les responsabilités qu'ils s'engage à prendre en matière de gestion (entretien et signalétique).

2-3-1 : Projets opérationnels de restauration du patrimoine culturel et paysager

Les projets de restauration concerneront trois bâtiments constituant un patrimoine culturel important qui vont être réhabilités pour recevoir du public (cf. § 4-3) : **la Maison du Parc** à la Ciotat, le **Sémaphore de Callelongue** et la **Villa marine**, maison des îles et du littoral au Frioul (projet porté par le conservatoire du littoral)

Le parc continuera à mener un recensement des points noirs paysagers, et selon les moyens à coordonner ou engager des travaux de résorption.

Le parc continuera à veiller tout **particulièrement à la préservation du patrimoine recensé, à la quiétude des lieux face aux activités** qui s'exercent sur le territoire (activités commerciales, activités de pleine nature, ...) au **maintien du caractère du parc**, via sa réglementation mais aussi via des dispositifs partenariaux.

Les plans paysages terrestres et sous-marins seront valorisés.

Indicateurs 2	2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
2-1 : Elaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique	En cours	En cours	En cours	Validation en CA	Mise en œuvre	Mise en œuvre
2-2 : Nombre de jours dédiés à la police de l'environnement réalisés par les agents du Parc (Police administrative et police judiciaire)	NC	NC	2300	A préciser	A préciser	A préciser
2-3-1 : Nombre de projets opérationnels de restauration du patrimoine naturel réalisés annuellement (projets aidés par les Parcs ou/et projets portés par les Parcs)	9	9	9	9	9	9

2-3-2 : Nombre de projets opérationnels de restauration du patrimoine culturel et paysager réalisés annuellement (projets aidés par les Parcs ou/et projets portés par les Parcs)	4	4	4	4	4	4
---	---	---	---	---	---	---

Explication des indicateurs et commentaire sur les cibles :

Nombre de jours dédiés à la police de l'environnement réalisés par les agents du Parc (Police administrative et police judiciaire)

Commun à tous les parcs nationaux, ce nouvel indicateur porte sur le nombre de jours dédiés à la police de l'environnement réalisés par les agents de chaque parc afin d'évaluer le ratio entre les moyens de l'établissement et les missions de police mises en œuvre :

- L'instruction et la délivrance des autorisations administratives (police administrative),
- La surveillance et les contrôles en police judiciaire et administrative ainsi que leur préparation (MISEN, COLDEN...),
- La rédaction des procédures administratives et judiciaires, des constats jusqu'au jugements.

Sur la base des 20 % de temps minimum des effectifs d'agents de police de l'environnement prévue par la stratégie nationale de contrôle, le calcul a été établi pour la PNcal, compte tenu de la pression du territoire à 35 % pour les GM et 20 % pour les chefs de secteurs. Le temps des agents instruisant les DI (y compris pour exprimer de nombreux refus) est évalué à environ 3 ETP. Cet indicateur nécessite la mise en place d'un suivi, une première valeur est indiquée ; **il sera consolidé au cours du COP prenant en compte un suivi précis.**

Nombre de projets opérationnels de restauration du patrimoine naturel réalisés annuellement (projets aidés par les Parcs ou/et projets portés par les Parcs) :

Au 1^{er} janvier 2024, le PNcal a identifié une valeur de 9 correspondant au nombre d'items explicités.

Nombre de projets opérationnels de restauration du patrimoine culturel et paysager réalisés annuellement (projets aidés par les Parcs ou/et projets portés par les Parcs)

Au 1^{er} janvier 2024, le PNcal a identifié une valeur de 4 (maison du parc national, sémaphore de calalongue, villa marine, points noirs paysagers).

Domaine d'activité 3 | Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Les priorités définies pour ce domaine d'activité visent à répondre aux enjeux et objectifs de la Stratégie nationale sur la biodiversité et de la Stratégie nationale pour les aires protégées, notamment pour accompagner des activités durables au sein du réseau des aires protégées.

Parmi les champs du développement durable dans lesquels le Parc national des Calanques est susceptible de s'impliquer, l'établissement a choisi de concentrer ses efforts sur la durée du contrat sur les thématiques suivantes, dans l'esprit général de rechercher, accompagner et soutenir les pratiques vertueuses et compatibles avec la préservation des patrimoines et de la biodiversité et ainsi développer et promouvoir des solutions fondées sur la nature.

3-1 : Projets structurants de partenariat avec des acteurs du sport de nature et du tourisme

L'accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature sera axé sur :

La maîtrise de la fréquentation inscrivant le territoire fondamentalement vers un tourisme durable et maîtrisé.

La démarche de réservation et contingentement de la calanque de Sujiton, expérimentée en 2022, a connu une très bonne adhésion et de premiers signes d'une reprise de la nature. Le Conseil d'administration a décidé de la prolongation pour 5 ans, sous réserve de moyens.

Une meilleure connaissance de la fréquentation sera développée, notamment dans le cadre de l'appel à projet Atout France.

Faisant suite aux démarches de démarketing engagées, dans ce domaine, **des conventions de partenariat seront recherchées avec les offices de tourisme et collectivités**. Le parc national affiché comme première motivation de déplacements des visiteurs, les acteurs du territoire du tourisme se doivent (comme l'explique la loi relative à la taxe de séjour) de prévoir des actions relatives à la protection et la gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

Les actions d'adaptation aux conséquences du changement climatique devront être développées, notamment afin d'intégrer les orientations vers le zéro plastique et un accueil du public hors saison.

La contractualisation de partenariats avec des représentants de pratiquants et des professionnels des sports de nature, pour constituer un véritable réseau d'acteurs engagés portant les valeurs du parc national. Connaisseur et respectueux de l'environnement, les acteurs engagés permettront de démultiplier la sensibilisation auprès du public. Le déploiement de la **marque « Esprit parc national » pourra** s'inscrire dans ce cadre. La mise en œuvre du schéma des sports en sera la ligne directrice.

Le développement d'une charte auprès des organisateurs de manifestations, pour « Rassembler sans impacter » au sein du Parc national des Calanques est en cours d'élaboration. Toutes les manifestations qui se dérouleront au sein du territoire devront être exemplaires en la matière. Il en sera de même de la course Marseille Cassis qui devra s'orienter vers zéro déchet plastique en cœur de parc national.

L'accompagnement d'évènement grand public privilégiant une fréquentation et circulation apaisée (fermeture de la route des crêtes tous les dimanche, littoral sud apaisé,)

Le déploiement d'une accessibilité aux entrées de parc national en mobilité douce. Plusieurs portes d'entrée vont faire l'objet de travaux et de gestion des accès avec un retrait progressif des véhicules à moteur, à terre et en mer, pour une fréquentation plus apaisée. Le déploiement des accès handicapés sera développé dans ce cadre.

3-2 : Chasse (équilibre agro-sylvo-cynégétique), pêche de loisir

Les acteurs de la chasse et de la pêche sont des usagers historiques du Parc national avec lesquels le maintien des bonnes relations de proximité sont essentielles pour une connaissance et une gestion partagée des milieux et espèces.

Dans le domaine de la chasse, le 4 juillet 2023, le **plan d'action pour une chasse responsable** sur le territoire du Parc national des Calanques a été voté par le Conseil d'administration. Il prévoit des actions à conduire sur la durée du COP en matière de développement d'une gestion partagée de l'activité chasse, d'évolution de pratique de l'activité, d'amélioration de la gestion cynégétique du territoire, de régulation des populations de sanglier, de développement de la connaissance des espèces, de communication.

Dans le domaine de la pêche de loisir, les partenariats doivent se resserrer autour d'un renouvellement de **la charte d'engagements et d'objectifs pour « une pêche de loisir responsable et durable** dans le Parc national des Calanques », signée avec ses partenaires territoriaux le 15 novembre 2017.

3-3 : Aménagement/ cadre de vie/ urbanisme (porter à connaissance et actions de gestion et restauration du patrimoine culturel et paysager)

Le rôle de l'établissement est d'accompagner les collectivités locales pour assurer la compatibilité de leurs documents de planification et d'urbanisme avec la charte du parc national et sa carte des espaces selon leur vocation dans le cœur et l'aire d'adhésion. Dans la mesure de ses moyens, le parc national participera aux démarches de ses partenaires, notamment sur l'aire d'adhésion.

Ainsi il portera à connaissance les enjeux de biodiversité, dans un souci général d'éviter les effets sur le cœur de parc, et en lien avec le principe de solidarité écologique développé dans la stratégie scientifique.

Le parc fera la promotion, valorisera son plan paysage terrestre et son plan paysage sous-marin.

3-4 : Pêche professionnelle en milieu marin

La pêche artisanale « aux petits métiers », composante essentielle du patrimoine culturel maritime de la Méditerranée et du Parc national, en plus d'être une activité socio-économique essentielle sera accompagnée notamment en développement des actions de lutte contre le braconnage.

3-5 : Transition énergétique et changements climatiques

Les partenaires ont une attente forte vis-à-vis du Parc national pour une mise en œuvre opérationnelle et exemplaire de projets, un soutien et une innovation en matière de préservation de l'environnement

Le parc national, en fonction de ses moyens, accompagnera les acteurs du territoire afin de développer des projets de transition énergétique, notamment dans les domaines de la mobilité (promotion de mode décarbonné), de la réduction des pollutions (lumineuse, ...)

Pour exemple, les acteurs de la mer et notamment du transport maritime touristique de passagers ont été accompagné par le parc national grâce au Fond d'intervention maritime pour développer des motorisations hybrides.

3-6 : Gestion des déchets,

Dans le cadre du partenariat avec Citeo, un plan de prévention et de lutte contre les déchets abandonnés et diffus a été établi suite à l'organisation d'un forum ouvert innovant réunissant les acteurs publics, les associations et les industriels.

La mise en œuvre opérationnel sera conduite sur la durée du COP.

Indicateurs 3	2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
3-1 : Nombre de bénéficiaires de la Marque « Esprit Parc national » chaque année		11	16	21	26	30
3-2 : Nombre de projets structurants de partenariat avec des acteurs du sport de nature et du tourisme		1	1	1	1	1
3-3 Nombre de projets d'aménagement, de mise en valeur de portes d'entrée ou d'accès		1	1	1	1	1

Explication de l'indicateur et commentaire sur les cibles

Nb de bénéficiaires Esprit Parc national : objectif de +5 nouveaux entrants par an

Nombre de projets structurants de partenariat avec des acteurs du sport de nature et du tourisme : 1 nouveau par an

Nombre de projets d'aménagement, de mise en valeur de portes d'entrée ou d'accès : 1 nouveau par an

Domaine d'activité 4 | Faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics

Les priorités définies pour ce domaine d'activité visent à répondre aux enjeux et objectifs de la Stratégie nationale sur la biodiversité et de la Stratégie nationale pour les aires protégées, notamment pour favoriser le partage de la connaissance et des enjeux, ainsi que la mobilisation de tous les publics.

Au cœur des missions du Parc national et principal levier de la Charte, l'accueil, l'information et la sensibilisation des publics se déclinera autour :

Activité 4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines du Parc – public scolaire et universitaire

Grace à un partenariat historique et majeur avec le rectorat et le monde associatif, le parc national poursuit le développement :

Des aires marines et terrestres éducatives des Calanques

Le Parc national continuera de contribuer à l'animation d'aires éducatives terrestres et marines sur son territoire (au nombre de 7 en 2024). De nombreuses sorties et animations sont conduites dans ce cadre par les agents du Parc national permettant aux élèves de s'approprier et de mieux connaître leur aire éducative, de mettre en œuvre des protocoles de sciences participatives. Ces actions sont menées notamment en REP et REP +.

Du programme « A l'école des Calanques ! »

Le Parc poursuivra son accompagnement des classes de CM1/ CM2 d'écoles publiques situées dans sa proximité. Ce projet « A l'école des Calanques » se développe dans le cadre du partenariat avec la mission « Sciences » de l'Académie. 20 classes sont retenues annuellement. Ces actions sont menées notamment en REP et REP +.

Le déploiement d'action dans le secondaire auprès des collégiens : challenge eco-citoyen pour 5 classes. Ces actions sont menées notamment en REP et REP +.

L'accompagnement du personnel enseignant : réalisation d'un kit pédagogique pour les enseignements des communes du parc national.

Le soutien au réseau « EduCalanques ». Ce réseau collabore à la réalisation et utilise des outils de médiation et de sensibilisation.

De nouveaux outils relatifs à la compréhension et aux actions d'adaptation au changement climatique seront développés.

Activité 4-2 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines du Parc – tous publics hors milieu scolaire

L'objectif du parc national est de diffuser et vulgariser la connaissance acquise par le Parc national et ses partenaires sur les Patrimoines du territoire.

L'objectif ambitieux de 100 % de visiteurs du parc national averti et conscient des enjeux du territoire et de ses fragilités est affiché. Dans ce cadre, l'aménagement des portes d'entrée du parc national est un enjeu fondamental.

Afin de développer une idée forte sur la nouvelle relation au vivant que nous pouvons tisser pour préserver un avenir « viable » pour tous, le Parc national des Calanques a lancé en 2019 **le travail d'élaboration de son premier schéma d'interprétation de ses patrimoines**, validé en conseil

d'administration en début d'année 2021. Ce schéma se décline au travers de plans d'interprétation spatialisés : les archipels, Port Miou et la maison de Parc de La Ciotat sont dotés de ces plans. Le présent COP a pour vocation de poursuivre ce déploiement et passer aux réalisations.

Un programme d'animation du Parc sera constitué et diffusé, permettant à l'établissement de faire des priorités au regard des sollicitations extrêmement nombreuses.

Le dispositif d'accueil saisonniers sera revu et évoluera pour répondre aux nouveaux enjeux (présence hors saison, aménagement maison du parc, entrées de parc,...). Ce dispositif saisonnier constitue un outil de communication majeur du Parc national, placé au plus près du terrain, aux entrées comme au cœur des sites fréquentés, ainsi qu'en ville lors d'événements ou dans les quartiers. Depuis 2021, il a renforcé son identification et sa vocation à communiquer à l'aide d'équipements et outils nouveaux permettant une meilleure visibilité du Parc national et de ses messages sur la préservation de la biodiversité.

Une programmation événementielle établie au travers de l'«Automne des Calanques »

Depuis 2020 est organisé un programme événementiel intitulé « Automne des Calanques ». De nombreuses animations gratuites sont organisées, sous la coordination du Parc national des Calanques, par les associations du réseau EduCalanques et d'institutions culturelles locales sur Marseille, Cassis et la Ciotat.

L'Automne des Calanques rencontre un grand succès avec près de 7 000 participants en 2024. Il devrait donc être reconduit tous les ans.

L'ensemble de ces éléments sera rassemblé dans une stratégie de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, à formaliser durant le présent COP.

L'accompagnement de chantier participatif, de TIG, et de sciences participatives

On pourra citer l'opération « des espèces qui comptent », organisée depuis 2009 par la fédération française d'étude et de sports sous-marins (FFESSM) et soutenue le Parc national, qui permet de recenser les espèces marines sous moratoire que sont le corb et le mérout. Les nuits du Grand Duc (accompagnement de petits groupes à l'écoute de la nature) et l'accompagnement des TIG sont à valoriser.

Activité 4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public

La stratégie d'accueil développée en 2020 sera **priorisée sur** :

L'ouverture d'une maison de parc à la Ciotat en 2025, avec un espace muséographique ouvert au public ainsi qu'un sentier réaménagé,

L'ouverture du sémaphore de Callelongue accompagnée d'une réhabilitation du sentier, prévue en 2026,

L'ouverture par le conservatoire du littoral en partenariat avec la ville, de la Villa marine dite "maison des îles et du littoral" au Frioul, en 2025

L'entretien et pose de la signalétique : Le Parc poursuivra l'entretien et le balisage des sentiers, en partenariat avec les propriétaires.

L'aménagement des portes d'entrée : plusieurs portes feront l'objet d'aménagement sur la durée du COP.

Les équipements mobiles d'accueil et matériels pédagogiques : le Parc va pouvoir utiliser intensément tout son matériel mobile pour permettre aux visiteurs de disposer d'une information ludique et pertinente. Les boîtes à Calanque, la calanque mobile, la Méhari électrique et l'ensemble du matériel associé sont de formidables outils de sensibilisation hors les murs.

Sur la durée du COP, une réflexion pourra être engagée pour le développement d'un lieu d'accueil

central à Marseille.

Activité 4-4 Outils de communication du parc

Le Parc national déploiera en 2025 sa première stratégie pluriannuelle de communication. Elle s'appuiera notamment sur **une communication numérique de grande qualité, attractive** et qui soit un outil de sensibilisation à la nature. Le site internet du parc doit conserver son dynamisme fondé sur un flux d'actualité important et sur une technologie régulièrement renouvelée. Le projet de refonte de l'usine à site inter-parcs sera une opportunité pour requalifier et faire évoluer le site institutionnel du Parc. **L'application mobile « Mes Calanques »** permet de diffuser de très nombreuses informations et est devenue un lien important entre les visiteurs et les acteurs économiques du Parc et l'Etablissement.

Il s'agira de développer **des outils de communication interne** numérique pour améliorer la cohésion et la circulation des informations entre les unités de travail (intranet, boucle d'information). Ces outils pourront être développés avec les membres des instances.

Indicateurs 4	2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
4-1 : Nombre d'élèves sensibilisés dans le cadre d'un projet pédagogique de formation ou d'animation sur les enjeux de préservation des patrimoines		3000	3000	3000	3000	3000
4-2-1 : Nombre de visiteurs annuels dans les Maisons du parc et autres infrastructures d'accueil destinés à la sensibilisation du grand public		70 000	85 000	90 000	90 000	90 000
4-2-2 : Nombre de personnes sensibilisées lors d'animations réalisées par le Parc		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
4-3 : Nombre de projets visant à permettre l'accessibilité du Parc aux personnes à mobilité réduite	1	1	1	1	1	1
4-4 : nombre de visiteurs et d'abonnés sur le site web principal, les portails associés (applications mobiles comprises) et les réseaux sociaux	1M	1M	1M	1M	1M	1M

Explication de l'indicateur et commentaire sur les cibles

Nombre d'élèves sensibilisés dans le cadre d'un projet pédagogique de formation ou d'animation sur les enjeux de préservation des patrimoines :

Nombre de visiteurs annuels dans les Maisons du parc et autres infrastructures d'accueil destinés à la sensibilisation du grand public : en l'absence de maison de Parc en 2024 chiffres issus des sensibilisations effectuées par les écogardes, à partir de 2025 s'y ajoute la fréquentation estimée de la Maison de Parc de La Ciotat soit 15 000 visiteurs/an. Une évolution annuelle est à prévoir

Nombre de personnes sensibilisées lors d'animations réalisées par le Parc : 10 000 dont les 7000 publics touché lors de l'Automne des calanques 2024

Nombre de projets visant à permettre l'accessibilité du Parc aux personnes à mobilité réduite : 1 projet par an est programmé. Pas de projet prédéfini à ce stade.

Nombre de visiteurs et d'abonnés sur le site web principal, les portails associés (applications mobiles comprises) et les réseaux sociaux : 1M à décliner selon les supports

Domaine d'activité 5 | Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité

Les priorités définies pour ce domaine d'activité visent à répondre aux enjeux et objectifs de la Stratégie nationale sur la biodiversité et de la Stratégie nationale pour les aires protégées, notamment pour conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires et renforcer la coopération à l'international.

Activité 5-1 Animation et évaluation de la Charte

L'évaluation de la charte a été conduite avec succès, permettant au conseil d'administration du parc national de décider le 18 avril 2024, la reconduction de la charte sur les 12 prochaines années (2024-2038) et d'émettre des recommandations fortes en matière de mise en œuvre de la charte. Conformément aux recommandations, il conviendra de développer le partenariat avec les collectivités **signataires de la charte** (Marseille, Cassis, La penne sur Huveaune) en élaborant des conventions d'application de la charte et des modes de travail collaboratifs avec nos partenaires. Ces conventions auront pour objet de fixer les termes du partenariat entre la commune concernée et l'Etablissement public du Parc national des Calanques, pour la mise en œuvre d'un programme d'actions répondant aux orientations et aux objectifs de la charte du Parc national. Elles définiront pour chaque action les maîtrises d'ouvrage et au besoin les financements.

D'autres conventions pourront être élaborées, notamment pour valoriser les financements et les actions menées en partenariat.

Une évaluation en continue de la charte sera conduite au travers de ses indicateurs. Une adhésion de la ville de La Ciotat est visée en 2026.



Activité 5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines

Sur la durée du COP, le Parc national contribuera à l'élaboration, puis la mise en œuvre, pour ce qui le concerne, à la stratégie régionale pour la biodiversité. En 2024, la Région PACA Sud débute sa rédaction. Il poursuivra son implication aux côtés de l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement, notamment en contribuant activement aux travaux du réseau régional des espaces naturels.

Le Parc national, au travers de ses actions quotidiennes, contribue à la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité 2030. Par ailleurs, le Parc national participe aux instances suivantes : Commission administrative de façade et Conseil maritime de façade, conseil de rivage, Comité de bassin RMC, RREN PACA et stratégie régionale pour la biodiversité.

Il contribuera aux réseaux des parcs nationaux afin de partager les expériences et bonnes pratiques, de gagner en efficacité et de valoriser l'importance de la place des parcs nationaux dans les politiques nationales de conservation de biodiversité. Le Parc national héberge les effectifs du collectif des parcs.

Activité 5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales

Le Parc national assure une veille attentive sur les appels à projets européens et est engagé ou s'engagera dans deux LIFE (Biodiv'France, Pollution lumineuse). Un partenariat est à l'étude avec l'ARBE au travers d'un Life « Biodiversité et tourisme ».

Le parc national participe à l'accueil de délégations étrangères. Compte tenu de la multiplication des demandes, il conviendra de bâtir une stratégie en lien avec le collectif des parcs et l'OFB.

Le Parc poursuit des collaborations avec le réseau des aires marines protégées de Méditerranée (MEDPAN), ainsi qu'avec l'association des Petites Îles de Méditerranée.

Le Parc national poursuivra la mise en œuvre du DOCOB des sites Natura 2000 dont il assure l'animation.

Une réflexion pourra être engagée pour l'obtention d'une labellisation reconnue internationalement (liste verte UICN, ...), dans la mesure où celle-ci reconnaîtrait les efforts de protection du territoire, mais sans en faire sa promotion, sa fréquentation étant déjà trop importante.

Indicateurs 5	2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
5-1 : % de communes avec lesquelles le Parc a des conventions	0	0	1	1	1	1
5-2 : Nombre d'instances auxquelles le parc participe au niveau régional et national		6	6	6	7	8
5-3 : Nombre de réseaux ou projets européens/internationaux dans lesquels le parc est impliqué			3	4	3	3

Explication de l'indicateur et commentaire sur les cibles

% de communes avec lesquelles le Parc a des conventions : trois communes ont adhéré à la charte. L'adhésion de la ville de la ciotat est visée en 2026. A minima une convention par an sera validée.

Nombre d'instances auxquelles le parc participe au niveau régional et national : la participation implique une présence et participation active. Elle pourrait évoluer sur la durée du COP .

Nombre de réseaux ou projets européens/internationaux dans lesquels le parc est impliqué. Il est proposé de maintenir à minima la participation du Parc national dans les différents réseaux et projets européens ou internationaux. Sont considérés dans la cible 2024 les projets et réseaux suivants : LIFE Biodiv'France Pollution lumineuse, Medpan, petites îles de Méditerranée,

Comme les autres parcs nationaux, le Parc national des Calanques a été rattaché à l'agence française pour la biodiversité en 2017, devenue office français de la biodiversité en 2020. Ce dispositif a ouvert le champ à des collaborations entre établissements, à une mutualisation de moyens notamment dans les fonctions supports, dans un objectif d'efficacité et d'efficience. L'établissement tire le meilleur parti des outils et des modalités de fonctionnement mutualisées par l'OFB pour le compte des parcs nationaux : agence comptable, paie, service facturier, formation, informatique, communication, ...

La gestion de l'établissement s'inscrit dans un cadre d'effectif non stabilisé (ETP autorisé en dessous des objectifs annoncés à la création du parc national) et un contexte budgétaire contraint en terme de dotation.

Activité 6-1 Améliorer le management général du projet d'établissement

Depuis sa création il y a 12 ans, une organisation s'est mise progressivement en place, au gré des évolutions du schéma d'emploi, renforçant progressivement l'établissement sur des missions socles (connaissance, protection, sensibilisation). L'absence de visibilité dans le schéma d'emploi est une composante délicate en terme managérial.

En 2023, une première réflexion a été conduite autour d'une « vision partagée » de l'établissement. Elle a permis aux agents d'exprimer **les valeurs collectives** de l'établissement : **lien au vivant, expertise, innovation, passion, engagement, partage**, et **une ambition pour l'établissement** : « **Que, aux côtés du Parc, partenaires et usagers soient devenus les garants de la préservation du territoire, de ses écosystèmes et de l'éveil des consciences aux liens avec le Vivant** »

Des plans d'action par pôles et secteurs intégrant une adéquation missions/moyens se mettent progressivement en place. Malgré cela, les agents expriment leur difficulté pour répondre aux ambitions d'un parc national, aux urgences du quotidien, aux difficultés du territoire (gestion des portes d'entrée, actes de vandalisme et d'incivilité à terre ou en mer, fréquentation intense et soutenue tout au long de l'année) et aux enjeux environnementaux accrus par les crises et risques pesant sur le territoire (changement climatique, altération de la biodiversité, risques incendies, ...). De plus, la complexité du territoire nécessiterait des temps de dialogue territoriaux plus établis et inscrits que l'établissement a des difficultés à mener.

Cette situation conduit à un turn over important (15% et 26 % en prenant en compte les CDD accroissement temporaire), augmenté par un déficit de postes pérennes sur des sujets cœur de métier du parc national (exemple : CDD schéma d'accès, CDD évènementiel, CDD plongée, CDD changement climatique ...). Des actions qui relèvent de missions pérennes du parc national sont alors pris en charge par des stagiaires, des contrats à durée déterminées de courte durée reconduits aléatoirement selon les disponibilités en ETPT.

Dans ce contexte, le management de l'établissement doit être renouvelé afin de **renforcer le partage des objectifs collectifs et personnels, de renforcer le mode projet et la culture de l'évaluation des moyens, d'inscrire durablement la transversalité entre les pôles et les secteurs, d'identifier les lieux de prise de décision**, tout en développant l'écoute et la construction collective.

Un projet d'établissement, intégrant des actions renouvelées en matière de qualité de vie au travail s'élaborera progressivement.

Activité 6-2 Renforcer le pilotage budgétaire

Le Parc national des Calanques engagera, pendant la période considérée, la mise en place d'un processus de contrôle de gestion interne renforcé. Une comptabilité analytique par activités sera mise en place.

Afin de mener à bien ses missions dans un contexte de rationalisation des dépenses de l'Etat, le Parc national se doit de diversifier ses recettes, notamment ses recettes fléchées, pour pouvoir engager de nouvelles actions et assurer leur pérennité.

Au travers des conventions d'application et des contrats de partenariat, en déclinaison de la charte, l'établissement mettra en perspective les actions sur le territoire, actions dont la maîtrise d'ouvrage devra être pluri partenariale.

Activité 6-3 Fonctionnement général de l'établissement

En terme de gouvernance, les instances devront être renouvelées :

Concernant le conseil d'administration ; plusieurs renouvellements seront à réaliser :

- un renouvellement complet à l'issue de la fin du mandat de ses membres, mandat de 6 ans à compter du 25 février 2019, soit en février 2025,
- un renouvellement suite aux élections à venir : municipales de 2026, départementales de 2027 et régionales de 2028,
- un renouvellement partiel pour prendre en compte différentes démissions éventuelles ou remplacements des administrateurs,

Les nouveaux membres seront formés au fonctionnement d'un établissement public et aux enjeux du Parc national des Calanques. Le dispositif des commissions thématiques sera rediscuté au sein du CA.

Concernant le conseil scientifique, ses membres ont été nommés pour six ans par arrêté préfectoral du 6 février 2019. Le renouvellement de cette instance sera donc à conduire en 2025 ;

Concernant le conseil économique, social et culturel, ses membres ont été nommés pour six ans en décembre 2019. Le renouvellement de cette instance sera donc à conduire en 2025 ;

En matière de fonctionnement interne, les principes d'éco responsabilité seront intégrés notamment dans les achats et dans les pratiques, à tous les niveaux, afin d'être exemplaire et cohérent avec les valeurs portées par l'établissement. **Des pistes d'externalisation** de certaines missions seront explorées afin de rationaliser les tâches qui ne peuvent être effectuées efficacement en interne.

La gestion et la capitalisation des données des systèmes d'information sera réalisée dans un mode compatible avec le RGPD, car essentielle.

Activité 6-4 Gestion des RH

La gestion des Ressources Humaines s'inscrira autour :

- du déploiement de la politique RH mise en place au sein de l'Etablissement depuis le 1^{er} janvier 2024, véritable démarche tournée vers une valorisation des compétences ;
- de la mise en place d'un plan pluriannuel de formation ;
- de l'organisation d'un processus de recrutement plus efficace, éthique, transparent et non-discriminant ;
- de la mise en œuvre d'une politique active dans le domaine :
 - o de la santé et de la sécurité au travail, notamment en matière de risques psychosociaux ;
 - o et des discriminations et de l'égalité
- de la qualité de vie et des conditions de travail qui sera au centre des enjeux de l'Etablissement.

Les instances de dialogue social seront régulièrement réunies.

Activité 6-5 Politique immobilière

Un schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI) sera réalisé et soumis au conseil d'administration. Il fixera les grands objectifs, en terme d'occupation des locaux pour son personnel et d'accueil du public, ainsi que les méthodes de gestion du suivi de l'immobilier du Parc national des Calanques.

Indicateurs 6	2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
6-2-1 : Evolution du montant des restes à payer sur la trésorerie globale concernant les opérations pluriannuelles	2 480 000	2 000 000	1 500 000	1 300 000	1 100 000	1 100 000
6-2-2 : Proportion des charges fixes permanentes dans le budget de fonctionnement du parc (<u>part restante pour l'action sur les terrains de l'établissement</u>)	9%	6%	4%	5%	5%	8%
6-5 : Elaboration ou révision du SPSI			Réalisation	Validation en CA	Mise en œuvre	Mise en œuvre

Explication de l'indicateur et commentaire sur les cibles

Evolution du montant des restes à payer sur la trésorerie globale concernant les opérations pluriannuelles. La valeur à renseigner annuellement peut être trouvée dans le « Tableau GBCP Gestion budgétaire comptable publique » - « Données complémentaires » - « Niveau de restes à payer sur la trésorerie globale ». La soutenabilité des opérations et leur impact sur la trésorerie est mesurée et permet d'évaluer la tendance de progression des restes à payer sur la période 2024-2028.

NB : hors reste à payer relatifs aux engagements juridiques pour les baux des locaux du siège et de Paradou.

Proportion des charges fixes permanentes dans le budget de fonctionnement du parc (part restante pour l'action sur les terrains de l'établissement) :

La part restante pour l'action sur le terrain est égale au total des recettes globalisées (Dotation annuelle + Taxe Barnier + Recettes propres comme la redevance prise de vue, redevance opérateurs téléphoniques, ...) divisé par somme des charges fixes du budget de fonctionnement de l'ETS (Loyers, fluides...) et des dépenses de personnel (Masse salariale).

SIGNATURES

Le président du Conseil d'Administration,

La directrice,

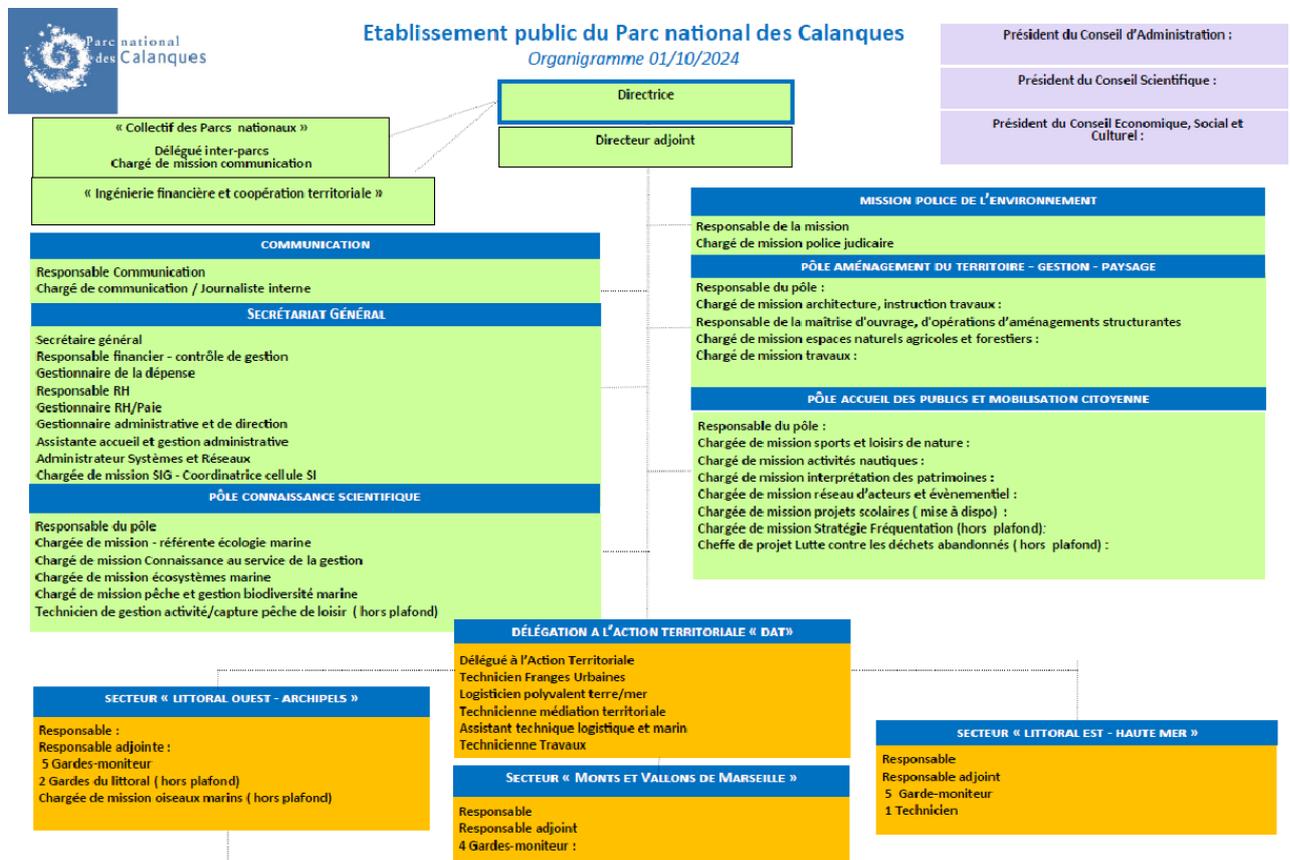
Didier REAULT

Gaëlle BERTHAUD

Le ministère de la transition écologique

XXXX

Annexe 1 Organigramme



Annexe 2 Tableau synthétique des objectifs opérationnels et indicateurs associés

Indicateurs 1	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
1-1 : Nombre d'espèces PNA suivies	3	3	3	3	3
1-2 : Nombre de données transférées annuellement au SINP	5000	5000	5000	8000	8000
1-3 : Nombre de partenariats d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances	≥ 20	≥ 20	≥ 20	≥ 20	≥ 20

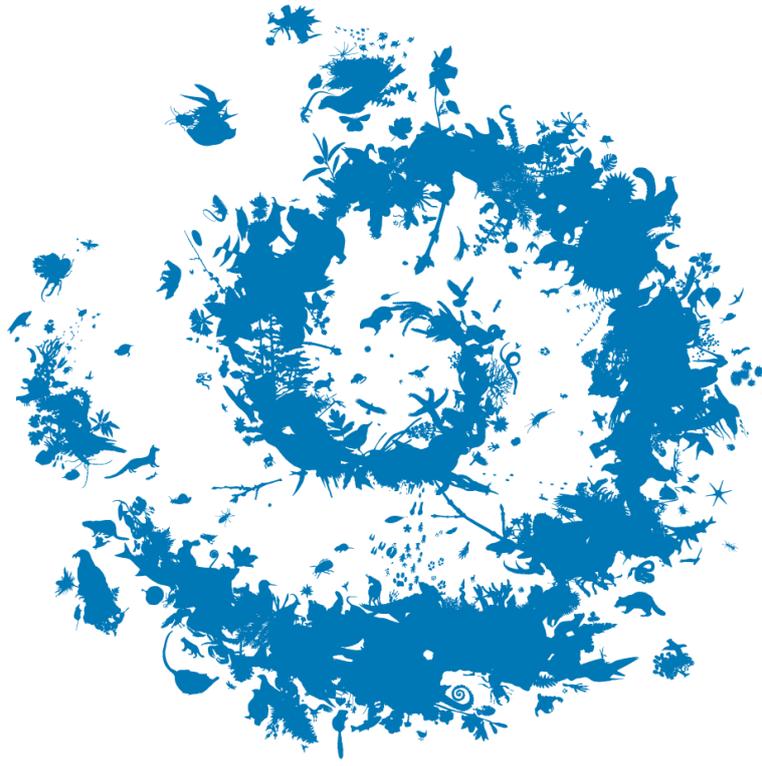
Indicateurs 2	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
2-1 : Elaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique	En cours	En cours	Validation en CA	Mise en œuvre	Mise en œuvre
2-2 : Nombre de jours dédiés à la police de l'environnement réalisés par les agents du Parc (Police administrative et police judiciaire)	NC	2300	A préciser	A préciser	A préciser
2-3-1 : Nombre de projets opérationnels de restauration du patrimoine naturel réalisés annuellement (projets aidés par les Parcs ou/et projets portés par les Parcs)	9	9	9	9	9
2-3-2 : Nombre de projets opérationnels de restauration du patrimoine culturel et paysager réalisés annuellement (projets aidés par les Parcs ou/et projets portés par les Parcs)	4	4	4	4	4

Indicateurs 3	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
3-1 : Nombre de bénéficiaires de la Marque « Esprit Parc national » chaque année	11	16	21	26	30
3-2 : Nombre de projets structurants de partenariat avec des acteurs du sport de nature et du tourisme	1	1	1	1	1
3-3 Nombre de projets d'aménagement, de mise en valeur de portes d'entrée ou d'accès	1	1	1	1	1

Indicateurs 4	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
4-1 : Nombre d'élèves sensibilisés dans le cadre d'un projet pédagogique de formation ou d'animation sur les enjeux de préservation des patrimoines	3000	3000	3000	3000	3000
4-2-1 : Nombre de visiteurs annuels dans les Maisons du parc et autres infrastructures d'accueil destinés à la sensibilisation du grand public	70 000	85 000	90 000	90 000	90 000
4-2-2 : Nombre de personnes sensibilisées lors d'animations réalisées par le Parc	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
4-3 : Nombre de projets visant à permettre l'accessibilité du Parc aux personnes à mobilité réduite	1	1	1	1	1
4-4 : nombre de visiteurs et d'abonnés sur le site web principal, les portails associés (applications mobiles comprises) et les réseaux sociaux	1M	1M	1M	1M	1M

Indicateurs 5	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
5-1 : % de communes avec lesquelles le Parc a des conventions	0	1	1	1	1
5-2 : Nombre d'instances auxquelles le parc participe au niveau régional et national	6	6	6	7	8
5-3 : Nombre de réseaux ou projets européens/internationaux dans lesquels le parc est impliqué		3	4	3	3

Indicateurs 6	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
6-2-1 : Evolution du montant des restes à payer sur la trésorerie globale concernant les opérations pluriannuelles	2 000 000	1 500 000	1 300 000	1 100 000	1 100 000
6-2-2 : Proportion des charges fixes permanentes dans le budget de fonctionnement du parc (<u>part restante pour l'action sur les terrains de l'établissement</u>)	6%	4%	5%	5%	8%
6-5 : Elaboration ou révision du SPSI		Réalisation	Validation en CA	Mise en œuvre	Mise en œuvre



Parc national des Calanques

141 avenue du Prado

Bâtiment A

13008 MARSEILLE

calanques-parcnational.fr